

RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00311
Numéro SIREN : 832 295 778
Nom ou dénomination : AB PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001070

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001070**
n° de gestion : **2017B00311**
n° SIREN : **832 295 778 RCS Foix**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Foix certifie avoir procédé le 24/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AB PEINTURE - Société par actions simplifiée
10 place de Naudounet 09700 le Vernet -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



158098

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	23 675	6 325	17 351	12 859
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	23 675	6 325	17 351	12 859
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production	721		721	
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 385		2 385	2 385
Créances clients et comptes rattachés	41 746		41 746	7 067
Autres créances	18 793		18 793	6 967
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 679		5 679	
Charges constatées d'avance	396		396	
Actif circulant	69 719		69 719	16 419
TOTAL GÉNÉRAL	93 395	6 325	87 070	29 278

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 045	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	26 126	2 145
Provisions réglementées		
Capitaux propres	29 271	3 145
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées	6 851	5 744
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 466	8 321
Autres dettes	<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i> 4 198,70	12 068
Produits constatés d'avance		
Dettes	57 799	26 133
TOTAL GÉNÉRAL	87 070	29 278

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		179 091	108 000
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			0
Produits d'exploitation		179 091	108 000
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		38 625	23 656
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		(721)	
Autres charges externes		60 281	40 068
Impôts, taxes et versements assimilés		1 757	1 142
Rémunération du personnel		31 479	27 062
Charges sociales		11 315	11 183
Dotations aux amortissements		4 117	2 208
Dotations aux provisions			
Autres charges			0
Charges d'exploitation		146 854	105 319
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		32 237	2 681
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		1 368	97
Charges exceptionnelles		297	85
Impôts sur les bénéfices		4 446	354
BÉNÉFICE OU PERTE		26 126	2 145

ANNEXE

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 517
Dettes fiscales et sociales	401
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	2 919

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
TOTAL	3	

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	100			100	10
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL					

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	100	10	100
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	** ans
Agencements et aménagements des constructions	** ans
Installations techniques	** ans
Matériels et outillage industriels	4 et 5 ans
Véhicules	4 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat. En cas de cession de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Outre les provisions réglementées constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs présentées dans les notes afférentes à ces postes, il a notamment été constitué, au cours de l'exercice, une provision de € destinée à et déterminée.....

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels pour les provisions...../d'exploitation pour les provisions...../financiers pour les provisions.....

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

[illegible]

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS

Immobilisations				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 984	9 021	2 412	14 593
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	7 083	1 999		9 082
Autres immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations financières				
TOTAL	15 067	11 020	2 412	23 675

Amortissements				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 284	2 092		3 376
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	924	2 025		2 949
Autres immobilisations corporelles	0			0
TOTAL	2 208	4 117		6 325

AB PEINTURE
SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 10 place de Naudounet
09700 LE VERNET D'ARIEGE
RCS FOIX 832 295 778

<h2>Procès-verbal d'assemblée générale</h2>
--

Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2020

L'an deux mille vingt et le quinze mars à 18 heures, les associés de la société AB PEINTURE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, se sont réunis au siège social à LE VERNET D'ARIEGE 10 place de Naudounet dont le n° d'identification est 832 295 778 au RCS de FOIX, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents:

- Monsieur ALVES DE MACEDO Jean-Paul demeurant à LE VERNET D'ARIEGE 10, place de Naudounet, titulaire de 80 actions.
- Monsieur BUFFARD Jonathan demeurant à SAINT PAUL DE JARRAT 4, place Elie BIGEYRE, titulaire de 20 actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur ALVES DE MACEDO Jean-Paul, associé.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire ;
- les comptes annuels ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, quitus de la gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions

Puis, lecture est donnée des rapports du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 26.126,40 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.126,40 € de la manière suivante :

- En autres réserves pour un montant de 26.126,40 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la société n'a distribué aucun dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

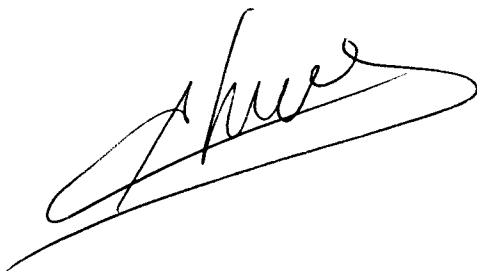
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et visé par les associés présents à l'assemblée.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to one of the associates present at the meeting.